Gard : de 10 à 22 ans de détention pour Celik, Youness, Frédéric, Nassim, Ouissam, Fares et Mikaël

05/07/2015 à 0h30
Épilogue, vendredi, d'un procès-fleuve : sept braqueurs à la barre, dix jours d'audience et dix heures de délibéré.



Ceux qui ont reconnu, un peu ou beaucoup, ont fait leur mea culpa en demandant aux victimes – les employés ou clients des Intermarché -, de les excuser pour le mal qu'ils avaient pu leur faire.

Ceux qui contestaient en bloc tous les faits qui leur étaient reprochés (vol à main armée, complicité ou participation à une association de malfaiteurs) ont répété qu'ils ne comprenaient pas ce qu'ils faisaient là et ne voulaient pas assumer des agissements qu'ils n'avaient pas commis. […]

Ultime étape d'un procès-fleuve de dix jours d'audience où ont

été évoqués 14 braquages commis en 2011 au préjudice d'Intermarché du Gard, de la Drôme, des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse. Butin global : plus de 600 000 €.

Une équipe à tiroirs venue de Berre-l'Étang, qui intervenait comme de véritables professionnels, armés jusqu'aux dents, de Kalachnikov et autres revolvers pour rafler le contenu des coffres et celui des distributeurs automatiques de billets (DAB). […]

Ainsi, 22 ans de réclusion pour Celik Zemoun, 18 ans pour Youness Dammene-Debbih, 15 ans pour Frédéric Ré et Nassim Chennouf, 13 ans pour Ouissam Kahlaoui, 12 ans pour Fares Azzoug et 10 ans de prison pour Mikaël Zermane.

Source